

Profiter d'allègements d'impôt sur les bénéfiques

DES EXONÉRATIONS TEMPORAIRES D'IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES (IR, IS) SONT ACCORDÉES EN CAS D'IMPLANTATION DANS CERTAINES ZONES GÉOGRAPHIQUES, ÉVENTUELLEMENT COUPLÉES AVEC DES RÉDUCTIONS TEMPORAIRES DE CET ET TAXE FONCIÈRE. CES ALLÈGEMENTS SONT SOUMIS À DES CONDITIONS TRÈS STRICTES ET PLAFONNÉS.

ZAFR - ZONES D'AIDE À FINALITÉ RÉGIONALE

- CRÉATION D'ENTREPRISES NOUVELLES JUSQU'AU 31/12/2022
- IMPLANTATION EXCLUSIVE DANS LA ZONE
- EXONÉRATION D'IR/IS TOTALE PENDANT 2 ANS PUIS PARTIELLE PENDANT 3 ANS

ZFU - TERRITOIRES ENTREPRENEURS

- IMPLANTATION DE PETITES ENTREPRISES JUSQU'AU 31/12/2022
- ACTIVITÉS EXISTANTES, NOUVELLES OU TRANSFÉRÉES
- EXONÉRATION D'IR/IS TOTALE PENDANT 5 ANS PUIS PARTIELLE PENDANT 3 ANS

ZRR - ZONES DE REVITALISATION RURALE

- CRÉATION OU REPRISE DE TRÈS PETITES ENTREPRISES JUSQU'AU 31/12/2022
- EXONÉRATION D'IR/IS TOTALE PENDANT 5 ANS PUIS PARTIELLE PENDANT 3 ANS

BASSINS D'EMPLOI À REDYNAMISER

- CRÉATION D'ACTIVITÉ JUSQU'AU 31/12/2022
- EXONÉRATION D'IR/IS TOTALE PENDANT 2 ANS

BASSINS URBAINS À DYNAMISER

- CRÉATION D'ACTIVITÉ JUSQU'AU 31/12/2022
- EXONÉRATION D'IR/IS TOTALE PENDANT 2 ANS PUIS PARTIELLE PENDANT 3 ANS

ZONES DE DÉVELOPPEMENT PRIORITAIRE

- CRÉATION D'ACTIVITÉ JUSQU'AU 31/12/2022
- EXONÉRATION D'IR/IS TOTALE PENDANT 2 ANS PUIS PARTIELLE PENDANT 3 ANS

IL EXISTE AUSSI DES AIDES POUR :

- JEUNES ENTREPRISES INNOVANTES
- REPRISE D'ENTREPRISES EN DIFFICULTÉ
- IMPLANTATION EN ZONE DE RESTRUCTURATION DE LA DÉFENSE ET ZONES FRANCHES D'ACTIVITÉ OUTRE-MER

SI PLUSIEURS RÉGIMES D'EXONÉRATION SONT SUSCEPTIBLES DE S'APPLIQUER UNE OPTION DOIT ÊTRE EXERCÉE (IRRÉVOCABLE). DES OBLIGATIONS DÉCLARATIVES PRÉCISES DOIVENT AUSSI ÊTRE RESPECTÉES.

